



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL**
De la COMMUNE de MONTFORT-SUR-ARGENS
Article L2121-25 du CGCT

Séance du 28 Septembre 2023

Date de convocation : 22 septembre 2023

EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS	VOTANTS	QUORUM
15	11	3	4	14	8

L'an deux mille vingt-trois et les vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Michèle TRUC, Dominique LIAUTAUD, Joseph GALUZZO, Roseline BIGI, Olivier DEBOURREZ, Delphine DELSARTE ; Jacqueline ROLFE ; Jean GRIMALDI ; Charlotte FABRE, ROUSTANG Frédérique

Absents excusés : Patrice BURLANDO, Laurent REMY, Laurent JANVRIN

Absent : Pierre BONNET

Absents Représentés : Patrice BURLANDO représenté par Jacqueline ROLFE, Laurent REMY représenté par Frédérique ROUSTANG, Laurent JANVRIN représenté par Joseph GALUZZO

Secrétaire de séance : Delphine DELSARTE

FINANCES LOCALES

DE2023_035 DECISION MODIFICATIVE N° 1 BP 12200

Vote : Adopté à l'unanimité

FONCTION PUBLIQUE

DE2023_036 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION NON PERMANENT A TNC

Vote : Adopté à l'unanimité

DE2023_037 REMUNERATION CEE CLSH

Vote : Adopté à l'unanimité

DOMAINE ET PATRIMOINE

DE2023_038 AUTORISATION SIGNATURE VENTE IMMEUBLE LA POSTE

Vote : Adopté à l'unanimité

COMMANDE PUBLIQUE

DE2023_039 ATTRIBUTION DES LOTS MAPA2023-002 REHABILITATION DES REMISES EN CŒUR DE VILLAGE

Vote : Adopté à l'unanimité

DE2023_040 AVENANT N° 3 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT SYMIELEC

Vote : Adopté à l'unanimité

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

DE2023_041 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Vote : Adopté à l'unanimité

DE2023_042 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Vote : Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 50
Affiché le : 01/10/2023 Mis en ligne le : 01/10/2023